



SANTÉ SUD

Pour un développement durable de la santé

Assemblée générale du 06 Juin 2009

Procès verbal

Sur convocation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale de l'Association s'est réunie à la Salle de la Maison du Pays du Plan d'Aups (83640) le 06 Juin 2009, à partir de 9 heures 20, sous la présidence de Guy Farnarier, Président de l'Association. C'est également et l'occasion de fêter ses 25 ans de solidarité.

Le président invite Marie-José Moinier à assurer le Secrétariat de la séance. Il constate que 106 sociétaires sont présents ou représentés et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée statutaire :

Le Matin

- Rapport d'activités programmes qui se déroule sous la forme de 3 cercles avec leur présentation, leur problématique, des témoignages et un débat.

Après avoir soufflé les bougies du gâteau des « 25 ans de solidarité », les 11 tickets de tombola sont tirés par une main innocente et les lots sont remis aux heureux gagnants. La somme de 1 578 euros a été récoltée.

L'Après-midi :

- Rapport moral sur l'exercice 2008
- Rapport financier, comptes au 31 décembre 2008, Pascal Faucher
- Rapport du Commissaire aux comptes, lu par le Trésorier de l'association
- Retour sur la journée de consultation des adhérents du 24 sept 2008 (débat)
- Résolutions et quitus (suivant textes en annexe)
- Renouvellement et désignation des administrateurs

Il est précisé que le vote sur les résolutions « statutaires » se fera immédiatement après le débat qui suivra chaque lecture. Il conviendra de demander si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, et s'il n'y a pas de demande dans ce sens, de procéder à main levée. Pour éliminer les votes non qualifiés, on commencera par demander les abstentions, puis les votes négatifs, et au cas où des mains se lèveraient, de les compter en vérifiant pour chacun la légitimité de sa position d'adhérent.

Par contre l'élection des Administrateurs se fera à bulletins secrets.

Connaissance prise :

- du Rapport Moral du Président Guy Farnarier
- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- du Rapport Financier du Trésorier Pascal Faucher
- du rapport général du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- du Rapport d'activités

L'Assemblée Générale des adhérents a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les adhérents, connaissance prise du Rapport Moral du Président Guy FARNARIER, du Rapport Financier du Trésorier Pascal FAUCHER et du Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, approuvent lesdits rapports, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, faisant apparaître un résultat négatif net comptable de 8 160 euros.

Puis, ils approuvent les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent quitus au Président de l'Association Guy FARNARIER de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Proposition soumise à l'assemblée, vote → Décision adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Les adhérents, connaissance prise du Rapport Moral du Président Guy FARNARIER et du Rapport Financier du Trésorier Pascal FAUCHER sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, décident d'affecter la totalité du résultat négatif net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élevant à la somme de -8 160 euros, au crédit du compte « report à nouveau », dont le solde débiteur sera ainsi ramené à -102 935 euros.

Proposition soumise à l'assemblée, vote → Décision adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Les adhérents confèrent tous pouvoirs au Président à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Proposition soumise à l'assemblée, vote → Décision adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Les adhérents ratifient le projet de décision du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2009 de :

- Modifier l'article 3 du Règlement Intérieur. Modifier la mention : « *L'association est administrée par un conseil dont le nombre de membres est compris entre 9 au moins et 15 au plus* » en « *L'association est administrée par un conseil dont le nombre de membres est compris entre 9 au moins et 18 au plus* ».

Proposition soumise à l'assemblée, vote → Décision adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

Les adhérents ratifient le projet de décision du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2009 de :

- Modifier l'Article 5 des Statuts. Supprimer la mention : « *Le vote par procuration n'est pas admis* ». La remplacer par « *Chaque administrateur ne peut détenir plus d'un pouvoir* » (mention conforme au modèle de statuts fourni par le Ministère de l'Intérieur / Délégation à la Vie Associative).

Proposition soumise à l'assemblée, vote → Décision adoptée à l'unanimité

Rapport d'activité 2008

La présentation des activités réalisées depuis la dernière Assemblée Générale a été réalisée sous forme de cercles avec la présentation d'un document audio-visuel, réalisé par la Direction des Programmes et d'un document audio visuel réalisé par le Service Communication.

Débats et commentaires

Pas de vote

.....

L'assemblée Générale prend fin à 19 h

.....

Renouvellements et désignations d'administrateurs

Le président présente les membres actuels du Conseil d'Administration :

Elus en 2008

Paul Benos
Guy Farnarier
Jean-Marc Pineau
Bernard Plailly
Eric Legallet

Sortants en 2009

Françoise Bouchayer (non renouvellement de candidature)
Patrick Brunet
Pascal Faucher
Vincent Lafay (démission)
Marie-José Moinier
Annyck Wostyn

En poste

Yves Bernaud
Monique Brillaux
Yves Grandbesançon

Le règlement intérieur permet de porter le nombre d'Administrateurs entre 9 et 18. Il y a donc la possibilité d'élire 10 administrateurs qui devront recueillir plus du tiers des 106 suffrages exprimés.

Patrick Brunet, Pascal Faucher, Marie-José Moinier, Annyck Wostyn se représentent. Françoise Bouchayer ne renouvelle pas sa candidature. Vincent Lafay démissionne de son mandat.

Le président appelle d'autres candidats à se faire connaître
Chaque Administrateur ou candidat se présente alors brièvement.

- ✓ Roland Caplain, médecin généraliste
- ✓ Lilia Challougui, psychologue
- ✓ Patrick Dance, médecin
- ✓ Ogobara Doumbo, parasitologue
- ✓ Lamine Gueye, neurologue
- ✓ Sonia Hermelin, psychologue
- ✓ Muriel Tyan, psychologue

Il est procédé au vote à bulletin secret. 110 votants dont 55 pouvoirs.

Après dépouillement, le Président constate l'élection des dix candidats :
110 votants dont 4 bulletins nul :

- | | | |
|--------------------|---|---------|
| ✓ Patrick Brunet | : | 97 voix |
| ✓ Roland Caplain | : | 87 voix |
| ✓ Lilia Challougui | : | 86 voix |
| ✓ Patrick Dance | : | 72 voix |

✓ Ogobara Doumbo	:	102 voix
✓ Pascal Faucher	:	97 voix
✓ Lamine Gueye	:	78 voix
✓ Marie-José Moinier	:	71 voix
✓ Muriel Tyan	:	95 voix
✓ Annyck Wostyn	:	90 voix

Composition du Conseil à compter de ce jour :

Paul Benos (sortant en 2011)
 Yves Bernaud (sortant en 2010)
 Monique Brillaux (sortante en 2010)
 Patrick Brunet (sortant en 2012)
 Roland Caplain (sortant en 2012)
 Lilia Challougui (sortant 2012)
 Patrick Dance (sortant 2012)
 Ogobara Doumbo (sortant 2012)
 Guy Farnarier (sortant en 2011)
 Pascal Faucher (sortant en 2012)
 Yves Grandbesançon (sortant en 2010)
 Lamine Gueye (sortant en 2012)
 Eric Legallet (sortant en 2011)
 Marie-José Moinier (sortante en 2012)
 Jean-Marc Pineau (sortant en 2011)
 Bernard Plailly (sortant en 2011)
 Muriel Tyan (sortant en 2012)
 Annyck Wostyn (sortante en 2012)

L'Assemblée ratifie cette constatation

Plus rien étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée close à 19h00.

Le nouveau CA se réunit alors à huit clos afin d'élire son Bureau

Guy FARNARIER
 Président

Marie José MOINIER
 Secrétaire Générale